DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE
CANTON D'ARNAY LE DUC
MAIRIE DE LA ROCHE POT

LA ROCHE-POT

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT 2023/n°18

Mme le Maire de la commune de La ROCHEPOT

Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes.
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, livre I – troisième partie-intersection et régime de priorité-approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié.
Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de Côte-d'Or.
Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation des poids lourds sur la RD 33, sur le territoire de la commune de LA ROCHEPOT,

ARRÊTÉ :

Article.1er – A compter du 20/08/2023, La circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes empruntant la RD 33 comme une voie de transit est interdite à circulation, du PR 55+333 au PR 55+649.

Article.2 – Les panneaux complets de signalisation d'interdiction aux poids lourds seront mis en place par l'Agence territoriale du Beaunois et entretenus par la Commune de La Rochepot.

Article. 3 – M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or ; M. le Commandant de la région Bourgogne de gendarmerie et le Groupement de Gendarmerie de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mme Le Maire de La Rochepot est chargée d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.
Copie du présent arrêté sera publiée au bulletin des actes administratifs du Conseil Général de la Côte-d'Or.

Fait à LA ROCHEPOT, le 11 août 2023
Mme La Maire, Véronique RICHER

MAIRIE de LA ROCHE-POT 21340 (Côte-d'Or)

21340 - Tél. 03.80.21.77.62
mairiedelarochepot@gmail.com